Maison des Communes de la Vendée

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

**AVIS D'OUVERTURE DE L'EXAMEN**

# D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 2022

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise l'**examen professionnel d'agent social territorial principal de 2ème classe** pour le compte des Centres de Gestion de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, du Maine et Loire et de la Sarthe.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CET EXAMEN :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

L'examen professionnel est ouvert aux **agents sociaux territoriaux** ayant atteint **le 4ème échelon** et comptant **au moins 3 ans de services effectifs** dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au jour des épreuves.

IMPORTANT : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade :
**SOIT avoir atteint le 4ème échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2023.**

DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ECRITE : 18 octobre 2022 en Vendée

DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ORALE : **Entre le 13 et le 15 décembre 2022**, à la Maison des Communes de la Vendée, à LA ROCHE SUR YON.

MAISON DES COMMUNES DE LA VENDÉE
65, Rue Kepler - CS 60239 - 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 - Fax : 02 51 37 00 66
www.cdg85.fr - e-mail : maison.des.communes@cdg85.fr

PERIODE DE RETRAIT
DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du 19 avril au 25 mai 2022 (*)

En effectuant une préinscription :

- soit sur le portail national www.concours-territorial.fr,
- soit directement sur le site internet du Centre de Gestion www.maisondescommunes85.fr.

Exceptionnellement, en cas d'impossibilité de se préinscrire par internet directement ou avec l'aide du service Concours et examens, une demande par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) pourra être effectuée : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur, numéro de téléphone, adresse e-mail au Centre de Gestion de la Vendée. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS
DE CANDIDATURE :

- 2 juin 2022 (*)
  ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place

Tous les dossiers postés ou déposés après le 2 juin 2022, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard …) entraînera un refus d'admission à concourir.
Les dossiers incomplets et déposés avant le 2 juin 2022 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

(*) (le cachet de la poste faisant foi)

Aucune demande de dossier ne sera acceptée par téléphone

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
C.S. 60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇨ Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30